Sujet: [INTERNET] Contestation sur le projet COSSON sur la commune de PUISEUX EN FRANCE

De: Becret Olivier <Olivier.Becret@infodis.com>

Date: 02/09/2021 11:50

Pour: "pref-icpe@val-doise.gouv.fr" <pref-icpe@val-doise.gouv.fr>

Bonjour Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous écrire ce mail pour contester le projet de dépôt de terres inertes sur la commune de PUISEUX EN France engagé et proposé en extension par la société COSSON.

Pour votre parfaite information je suis Conseillé Municipal sur PUISEUX EN France et dans la liste d'YVES MURRU avec lequel je partage normalement l'ensemble de sa politique.

Il se trouve que déjà à l'époque du premier dépôt de terre que nous avons fait sur la commune avec COSSON je n'étais pas réellement convaincu mais que j'avais laissé le bénéfice du doute à Cosson qui avait réussi à nous convaincre (de mémoire il me semble que je m'étais abstenu sur le vote).

lci nous avons eu en plein milieu des congés au mois d'Août la possibilité pour l'ensemble des habitants de la commune de vous faire nos remarques et de nous prononcer contre ce projet.

Ma position est très claire et je souhaite vous la communiquer :

Le premier projet est normalement terminé mais des camions sont toujours en activité.

Le résultat n'est pas à l'attendu et nous avons maintenant sur une partie de notre chemin pédestre un immense monticule de terre sur un côté et comme nous étions déjà assez enfoncé de l'autre côté nous avons l'impression d'être en fond de gorge...Soleil disparaissant tôt dans l'après midi et ombre assez rapide par exemple. Donc beaucoup moins joli qu'auparavant.

Nous avons eu à subir et surtout les habitants de Puiseux Village d'incessants convois de camion qui ont eu pour résultat de pas mal abimer nos routes, et surtout de faire du bruit (entre autre les marches arrières et signaux incessant des camions) et un maximum de poussière!

Ayant eu le loisir durant la période de marcher j'ai pu constater et pris en photo que des tuyaux en plastique pouvait être dans ces terres dites « inertes »....est-ce normal ?

Le nouveau projet est prévu sur 2 endroits. Le Sud en dessous de la Forêt du Bois du Coudray serait en proximité de nos maisons de la Rue du Manoir (un ensemble Kaufman de plus de 100 logements de qualité et avec une certaine valeur actuellement. Très facile à la revente et surtout au calme). Et une autre extension à l'Est en dessous des nouveaux bâtiments LOT F construit par la commune et si j'ai bien compris en face de nos équipement sportifs.

Nos maisons Kaufman vous être exposées également à la nuisance d'une Zone d'Activité de l'autre côté en frontière Louvres/Puiseux avec une enclave de plus de 27 Hectares et des bâtiments de 8 mètres de haut en proximité de nos arrières de terrains.

Tout ceci sur des terrains agricoles ou j'avais l'impression que l'état et la région souhaitaient les garder et les protéger.

Comprenant le rôle d'une Zone D'Activité et le bénéfice pour l'ensemble de la commune en terme de revenu Impôts foncier ou équivalent et en terme d'emploi je n'ai pas jugé utile de contester cette implantation pour en avoir longuement échangé avec Yves Murru et me rallier à sa cause. Puisque des aménagements semblent devoir se faire pour nous éviter au maximum les nuisances possibles (murs anti bruit, bâtiments plus bas en proximité de nos maisons, ouvertures des bâtiments des livraisons des camions dans l'autre sens pour éviter les bruits....etc etc....)

Concernant ce dépôt de terre qui pour moi est une déchetterie de quelque chose qu'on enlève à un endroit et qu'on ne sait pas mettre ailleurs je pense et sur la commune beaucoup le pensent que c'est inutile, cela n'apportera pas ou peu de revenu à la commune, cela n'apportera pas ou peu d'emplois et cela dévalorisera notre cadre de vie, nos maisons, et surtout au vu de certaines études qui semblent sérieuses cela sera dangereux pour nos enfants (et nous-mêmes) qui sont dans l'Ecole du Coudray en proximité des deux dépôts de terre!

Enfin et je ne suis pas certain que vous le sachiez. Depuis quelques années et de plus en plus fort la commune se bat lors de chaque pluie importante avec des glissements de terre venant du champs où il pourrait y avoir bientôt au-dessus un dépôt de terre et je ne vois pas comment dans ce cas nous ne pourrions pas éviter dans le futur un grave accident mettant en cause des habitants ou des logements....déjà actuellement ce « glissement » de boue coule dans la rue de la grange sortant du champs devant les immeubles que nous appelons BCD et va jusqu'en début de rue du Manoir sur un caniveau devant une maison qui faute de débit reflue sur son terrain...plus de terre, plus de risque, plus de boue et en finalité une catastrophe.

Je n'ai pas pour habitude de contester des décisions de mon Maire mais je crois bon aujourd'hui de vous communiquer mon ressenti sur ce projet (partagé par beaucoup de personnes) et les risques inhérents. La modernité est bonne (je suis dans l'informatique) mais utilisée à bon escient. Evoluer comme construire des logements de qualité pour accueillir de nouveaux habitants dans un cadre verdoyant et convivial c'est bien...devenir durant une dizaine d'année une zone de dépôt de terre avec des milliers de camions....poussière et autres ce n'est pas un futur pour les habitants de PUISEUX EN France.

Je suis ce soir en Conseil Municipal avec Monsieur le Maire et la société Cosson ou nous allons devoir voter et je compte bien faire également entendre ma voix.

[INTERNET] Contestation sur le projet COSSON sur la commune...

Monsieur le Préfet, je vous remercie de votre lecture et vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Très Cordialement,

Visitez notre site	Olivier Becret Dir. Prod Indus Centres de Sces (et Conseillé Municipal à la commune de Puiseux en France)
	Mob. +33 7 64 22 36 21 Tél. +33 1 49 38 90 90
	olivier.becret@infodis.com
	Groupe Infodis - www.infodis.com

Groupe Infodis - S.A.S. au capital de 13 345 996 € - Z.I. Paris Nord 2 - Parc des Reflets - Bât. E - 165 avenue du Bois de la Pie - 95934 Roissy CDG Cedex - France

Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels, établis à l'intention exclusive de ses destinataires et peuvent contenir des informations dont la copie, l'utilisation, la révélation ou la diffusion par un tiers non autorisé est interdite par la loi. Tout message électronique étant susceptible d'altération, Groupe Infodis et ses filiales déclinent toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé ou falsifié. Si vous n'êtes pas le destinataire projeté, ou une personne chargée de le transmettre à ce destinataire, nous vous remercions de prévenir immédiatement l'expéditeur de cette erreur.

Avant d'imprimer ce courriel, pensez à l'environnement...

« Aucune réponse à cet email n'est requise en dehors de votre temps de travail »